lecteur qui sera curieux de savoir quel était ce remède héroïque, voici la recette :

« Les femmes qui tiennent à avoir le sein bien proportionné devront s'entourer les mamelles de guirlandes de lierre, qu'elles jetteront ensuite au feu sitôt qu'elles les auront retirées; puis elles les frotteront le soir, soit avec de la graisse d'oie mêlée à du lait tiède, soit avec un œuf de perdrix, cet oiseau au bruyant caquetage. »

Tous les auteurs anciens recommandent aux femmes de se serrer la taille pour ne pas acquérir d'embonpoint. Catulle, peignant le désespoir d'Ariane abandonnée par Thésée, dit, en parlant du désordre de ses vêtements : « Plus de réseau qui captive les tresses de ses blonds cheveux; plus de voile qui couvre son sein; plus d'écharpe qui retienne sa gorge haletante. Elle s'est dépouillée de tous ses ornements; ils sont tombés à ses pieds, et les flots de la mer se jouent de ces vaines parures. » (*Noces de Thétis et de Pélée*, élégie LXIVe.)

Et ici le chantre de Lesbie donne pour type de la femme qui se néglige la pauvre délaissée, laquelle ne prend plus aucun soin de sa taille, de ses hanches et de sa gorge, quand elle a perdu tout espoir de ramener l'objet de ses amours.

Continuons maintenant l'histoire du *corset*.

Les femmes n'étaient pas seules alors à se servir de buscs pour amincir leur taille, les hommes en portaient quelquefois aussi; ces buscs étaient faits en bois de tilleul. Un poëte d'Athènes, Cinésias, en usait, au dire d'Aristophane, qui l'appelait par raillerie l'*homme au tilleul*. L'empereur Antonin avait, au rapport de son biographe Capitolinus, recours au même moyen pour maintenir sa haute taille.

Cependant, il arriva une époque où une sorte de barbarie succédant tout à coup à une civilisation corrompue et raffinée, les femmes ne portaient pas de *corsets;* leurs robes étaient longues et traînantes, et on aurait pu dire d'elles ce qu'Ovide disait de certaines dames de l'antiquité : « Si elles ne soignaient guère leur personne, c'est que leurs maris étaient aussi négligés qu'elles. Andromaque n'était vêtue que d'une tunique flottante. Doit-on s'en étonner? son époux n'était qu'un soldat grossier. L'épouse d'Ajax se serait-elle offerte richement parée à ce guerrier dont l'armure avait pour ornement sept peaux de bœufs? » (Ovide, *Art d'aimer*, liv. III.)

Cependant quelquefois, au moyen d'un justaucorps, elles dessinaient leur taille depuis le cou jusqu'aux hanches, comme on peut le voir dans les caveaux de Saint-Denis et sur le portail des églises qui datent de cette époque. C'est vêtue d'un costume semblable que Richilde, femme de Charles le Chauve, accompagna son époux au concile de Pont-sur-Yonne.

A mesure que s'en vont les mœurs barbares, les femmes deviennent plus coquettes; mais les changements que la mode apporte à leurs ajustements sont toujours, et la chose est digne de remarque, soumis aux coutumes et au caractère du chef de la nation.

Sous Charlemagne, les vêtements féminins étaient riches; ils furent simples sous le règne du dévot Louis le Débonnaire; ils redevinrent élégants sous Philippe-Auguste, et cette élégance se maintint sous Louis IX, grâce à la mère de ce roi, la belle Blanche de Castille. Ainsi, chez cette orgueilleuse Espagnole, les sentiments religieux n'excluaient pas la coquetterie.

Pendant toute la durée du moyen âge, le *corset* ne fut qu'une simple cotte, appelée *hardie;* elle se moulait exactement sur la poitrine, mais sans la comprimer. En 1271, les habitants de la Gaule Narbonnaise adoptèrent les vêtements serrés et plissés des Espagnols.

Au commencement du XIVe siècle, les robes à corsage serré et laissant à découvert tout le haut de la poitrine furent de mode : *Scoppiatto gutture et collo*, disait, en 1340, le frère Galvani de la Flamma. Quelques années plus tard, le corsage se portait décolleté, au point que ces dames, écrivait J. de Mussi, montrent entièrement leur sein : *Quod dictæ mamillæ velint exire de sinu earum.*

Du temps de Charles VI, la femme de ce roi, Isabeau de Bavière, se montrait décolletée jusqu'à la ceinture.

Vainement les prêtres, et parmi eux l'abbé Monot, tonnèrent-ils du haut de la chaire contre cette mode; on ne les écouta point, et les femmes continuèrent à étaler leur gorge.

A la Renaissance, cet âge d'or durant lequel les lettres et les arts brillèrent d'un si vif éclat, on vit peu à peu les costumes des hommes et des femmes se faire non-seulement riches, fastueux, mais gracieux. Les deux sexes portaient autour de la taille un vêtement appelé *corsetus*, *cursetus* ou *corsatus :* c'était, pour les hommes, une espèce de pourpoint et de justaucorps; pour les femmes, une camisole qui se mettait sous la chemise; mais, dans aucun cas, il n'y avait de baleines, ni de tiges de bois, ni de lames de fer. L'office de *corset* était rempli par deux robes superposées, ajustées avec art, cousues ou lacées par derrière.

Dans son poëme sur les parures des dames, un gentilhomme de la cour des ducs de Bourgogne, Olivier de la Marche, décrit sous le nom de *cotte* une de ces robes lacées.

En 1532, Catherine de Médicis importe d'Italie en France l'usage du *corset* à busc, et cet usage se répand bientôt dans toute l'Europe. Les portraits des princesses de cette époque nous montrent à quel point était portée la compression de la poitrine.

En vain Roderic et Ambroise Paré s'efforcent-ils de démontrer les inconvénients de cette constriction de la taille; en vain Montaigne et Riolan en signalent les dangers; en vain l'abbé Quillet, le protégé du cardinal Mazarin, blâme à son tour cette coutume dans la *Callipédie*, les dames françaises n'en persistent pas moins à se serrer la taille et à étreindre même dans de funestes liens le corps délicat de leurs enfants.

Les rois eux-mêmes et les empereurs ont essayé de bannir cette mode de leurs Etats. Joseph II crut atteindre ce but en ordonnant à toutes les femmes de mauvaise vie ou condamnées à une peine infamante de porter un *corset* et des paniers. Cette loi fut sans résultat comme l'avaient été les avis d'Ambroise Paré, de Riolan, de Winslow, et comme le furent les conseils de Jean-Jacques Rousseau.

Les *corsets*, d'abord garnis de buscs de bois ou d'ivoire, devinrent ensuite de véritables cuirasses, armées de baleines et de plaques de fer. Voltaire prétend que des *corsets* semblables faisaient partie du costume des chevaliers français qui passèrent en Italie avec Charles de Valois, frère de Philippe le Bel. Cette coutume daterait donc de la fin du XIIIe siècle; mais nous croyons l'assertion de Voltaire fort contestable.

Puisque le nom de Voltaire se rencontre sous notre plume, rappelons la réponse aussi fine que méchante qu'il fit à une dame d'un certain âge, mais très-coquette, qui croyait « réparer des ans l'irréparable outrage » par l'excentricité de sa toilette. Cette dame portait une sorte de soupçon de *corset* qui lui serrait fortement la taille et laissait la gorge à découvert. Comme Voltaire lançait force œillades en cet endroit : « Eh! dit la dame à l'immortel railleur, est-ce que M. de Voltaire songerait encore à ces petits coquins? — Petits coquins! riposta le malin vieillard; petits coquins! dites donc ces grands pendards. »

La Révolution française balaya tous ces vêtements, insignes de coquetterie, de richesse, de faste insolent : les paniers, les *corsets* à baleines disparurent à peu près complétement pendant quelques années.

Sous l'Empire, le *corset* fit sa réapparition, mais non point tel que l'avait imposé Catherine de Médicis, et tel qu'il était resté jusqu'en 1722; la taille se dessinait très-haut, au-dessous des seins, comme on le voit encore de nos jours chez les paysannes de la Bresse et du canton de Berne.

Vers la fin du règne de Napoléon Ier, quelques femmes voulurent faire revivre la mode des *corsets* très-serrés, mais elles ne réussirent pas à vaincre la vive opposition que leur fit Mme de Longueville, soutenue par l'impératrice, dont la taille était très-courte et la gorge proéminente. Peut-être, en creusant un peu, trouverait-on une autre raison : les seins sont le symbole de la maternité, et l'on connaît la consommation de l'empire dans ce genre de production.

Durant la Restauration, on continua à porter des *corsets* exerçant sur la poitrine une forte compression, et garnis d'un busc qui se prolongeait jusqu'au milieu du ventre. Ces *corsets* étaient lacés par derrière, ce qui les rendait très-incommodes pour les dames qui n'avaient pas à leur disposition des femmes de chambre. Que de fois le mari a été invité à remplir cet office!

A ce propos, nous ne pouvons nous rappeler sans sourire cette charge du spirituel Gavarni, représentant un mari qui, délaçant sa femme, ne retrouve point le nœud tel qu'il l'avait fait le matin. « Tiens, se dit-il à lui-même épouvanté, voilà qui est singulier; je me rappelle parfaitement avoir fait ce matin une simple boucle, et ce soir il y a une rosette!!! »

Cette anecdote n'est point ici précisément à sa place, et elle entrait de plein droit dans le domaine du mot *cocuage*. En voici une autre de notre spirituel Alphonse Karr, qui tient intimement à notre sujet du *corset*, et qui servira, nous l'espérons, de passe-port à la première. Le Swift français nous représente Mme Beaudehors; elle vient de faire sa promenade accoutumée sur le boulevard. Comme la belette qui ne peut plus sortir de son grenier, elle est grasse, maflue et rebondie; on dirait la tour Saint-Jacques-la-Boucherie qui a abandonné son socle; mais attendons la fin. Elle se dispose à se mettre au lit; les appas tombent un à un, de ci, de là, de tous les côtés; bientôt il ne reste plus qu'une perche, un échalas, une asperge, et le malin écrivain de s'écrier en guise d'épiphonème : « On dirait une carafe pleine d'eau qu'un choc vient de briser. »

On a essayé, il y a quelques années, d'introduire dans la fabrication des *corsets* divers modes de laçage destinés à laisser à la taille une certaine aisance; puis, sans supprimer le lacet, on a établi des crochets à la partie antérieure, de manière à pouvoir le mettre et le quitter plus facilement.

Les *corsets* actuels sont très-simples et beaucoup plus petits qu'ils ne l'étaient autrefois : ce sont presque de véritables ceintures, dont la plupart n'ont en fer que le busc; les goussets destinés à contenir les seins sont ordinairement garnis de baleines très-minces et très-flexibles.

Maintenant, esquissons l'histoire du *corset*, au point de vue de l'hygiène.

Lorsqu'il est serré outre mesure, le *corset* peut avoir de graves inconvénients : en comprimant le thorax et l'abdomen, il gêne la respiration et la circulation; en refoulant les viscères du bas-ventre, il trouble les fonctions digestives : de là des hernies, des abaissements, des fausses couches ou des accouchements laborieux, des maladies du cœur, de l'estomac ou de la poitrine.

Les jeunes filles dont la croissance n'est pas encore complète sont surtout exposées à ces dangers.

Très-souvent même on a vu la compression du *corset* occasionner chez les jeunes personnes une déviation de la taille. La gêne qu'elles éprouvent à porter ce vêtement leur fait soulever une épaule, qui prend alors plus de développement que l'autre.

Certes, nous ne proscririons pas ce vêtement si nos dames pouvaient imiter la bayadère de l'Inde. C'est elle, en effet, qui a adopté la mode la plus convenable à la santé, et à la fois la plus charmante et la plus voluptueuse. Son *corset* est fait de l'écorce d'un arbre de Madagascar, et disposé de façon que chaque sein s'emboîte exactement dans son enveloppe; mais écoutez : la couleur ressemble tellement à la peau, que l'œil trompé croit voir une gorge nue; l'étoffe en est si fine, que le toucher le plus délicat ne peut distinguer l'enveloppe d'avec la partie qu'elle cache; enfin l'élasticité dont elle est douée permet aux mouvements respiratoires de s'effectuer librement.

Les bayadères ne quittent jamais ce *corset;* elles le gardent même dans leur lit, et conservent ainsi la beauté et la délicatesse de leurs seins jusqu'à un âge très-avancé.

Quoiqu'un peu de l'avis de ce personnage de l'*Eunuque* de Térence, qui, vantant à Parmenon, son confident, la beauté dont il est épris, se félicite qu'elle ne porte point de *corset;* « car c'est ridicule, dit-il, de vouloir s'en serrer la taille au point de la faire ressembler à un jonc; » quoique partageant un peu cet avis, disons-nous, nous considérons cependant le *corset* comme étant quelquefois un vêtement utile. Selon le mot d'une enseigne célèbre, appliquant à sa façon les paroles de l'Evangile, il contient les *superbes*, soutient les *faibles* et ramène les *égarés*.

Dans tous les cas, et pour nous résumer, le *corset* doit être adapté à la forme des parties qu'il recouvre de manière à entraver le moins possible l'exercice des fonctions organiques.

Nous venons d'exprimer sur le *corset* une opinion de juste milieu qui, sans mécontenter les dames, donne, nous le croyons, une juste satisfaction aux règles de l'hygiène et aux prescriptions de la science; mais, pour qu'on ne puisse pas nous accuser de laisser dans l'ombre une partie des arguments que beaucoup de savants ont fait valoir contre l'usage du *corset*, nous allons envisager le même sujet au point de vue exclusif des funestes conséquences que peut avoir une mode dont l'empire est, nous le craignons bien, trop solidement établi pour qu'elle ne règne pas encore de longues années.

Beaucoup de médecins, et nous pourrions dire les plus savants, n'ont cessé de signaler les terribles désordres que peut produire le *corset* dans les quatre principales fonctions de l'organisme : la respiration, la circulation, la digestion et la nutrition. Les victimes qu'il a faites sont innombrables, et il a continué son œuvre de désorganisation et de destruction sans que rien ait pu s'opposer à son empire. Réveillé-Parise a dit : « Si, par un caprice de la mode, le *corset* venait tout à coup à être proscrit, combien de femmes se trouveraient heureuses! et si, plus tard, on infligeait comme peine corporelle le port d'un *corset*, ainsi qu'on inflige la cangue aux Chinois, à coup sûr les femmes jetteraient de hauts cris et se révolteraient contre la barbarie du supplice. »

S'il nous fallait ici rappeler toutes les opinions raisonnées émises contre l'usage du *corset*, un volume du *Grand Dictionnaire* n'y suffirait pas : prenons donc au hasard.

En 1812, époque à laquelle il était de bon goût, chez les femmes, de se faire une taille de guêpe, Napoléon disait au docteur Corvisart : « Ce vêtement, d'une coquetterie de mauvais goût, qui meurtrit les femmes et maltraite leur progéniture, m'annonce des goûts frivoles et me fait pressentir une décadence prochaine. » A son tour, Louis XVIII disait à Mme Du Cayla : « Vous seriez la plus jolie femme de mon royaume si, méprisant une mode absurde, vous abandonniez cet affreux *corset* qui enlaidit la nature. » On sait qu'aux yeux du vieux roi les seins de Mme Du Cayla avaient plus d'importance que la charte constitutionnelle. Maintenant, comment concilier ce royal avis, qui était un ordre, avec la gaillardise de la fameuse prise de tabac, que connaissent tous les amateurs du genre grivois, et que l'obéissance de Mme du Cayla eût rendue impossible? C'est un problème que nous n'avons pas la prétention de résoudre.

Acceptons donc franchement cette coquetterie de la gorge chez la femme, et ici le parti de la résignation sera toujours le plus sage, car les femmes accepteraient très-difficilement un arrêt trop rigoureux. C'était l'opinion de cette jeune fille à qui sa mère recommandait de placer toujours avec soin son fichu sur son sein, lui disant qu'une jeune personne ne devait jamais se montrer la gorge découverte. « Mais, maman, répondit la petite Agnès, avec quoi voulez-vous donc que je me pare? »

Lorsque François Ier se fit couper les cheveux court, le lendemain toutes les longues chevelures tombaient; quand Louis XIV blâma les hautes fontanges, le soir même les dames de la cour parurent en coiffures plates. Le Jupiter Olympien qui d'un mot renversait les trônes ne put rien contre le *corset*, et le vieux roi, habitué à ne voir que des courtisans jaloux d'obéir à ses moindres désirs, trouva dans le *corset* un rebelle contre lequel son pouvoir resta nul!

Charles X aussi se montra l'ennemi du *corset :* « Il n'était pas rare autrefois, disait-il, de trouver en France des Diane, des Vénus, des Niobé; aujourd'hui, on n'y rencontre plus que des guêpes. » Mais il ne devait pas être plus heureux que ses prédécesseurs. Un moment cependant on put croire que le *corset* allait disparaître. Ce fut à l'époque de la Révolution, lorsque les dames adoptèrent ou plutôt tentèrent d'adopter le costume grec, ce costume demandant que les formes apparussent simplement voilées; les dames mirent en usage un petit *corset* de basin, de coutil ou de nankin, sans busc ni baleines, qui n'avait d'autre mission que celle de maintenir et de protéger sans entraves ni douleurs; il s'attachait tout simplement par quelques rubans, placés de distance en distance sur le dos. Malheureusement, la mode du grec dura peu, et les *corsets* baleinés et busqués, supprimés momentanément, reprirent bien vite leur place, et, depuis lors, ils ne l'ont pas quittée. Seule peut-être parmi les élégantes, Mme Tallien ne voulut jamais sacrifier à ce mauvais goût, et lorsque, parvenue à un âge avancé, on lui demandait comment elle s'y était prise pour conserver tant de fraîcheur et de beauté, elle répondait invariablement : « Je n'ai jamais voulu porter de *corset*. »

Nous avons tout à l'heure cité des souverains qui s'étaient élevés contre le *corset*. M. Debay rapporte que le savant Cuvier conduisit un jour une jeune dame pâle et chétive dans les serres du Jardin des Plantes. La dame s'étant arrêtée pour admirer une fleur au port gracieux, aux brillantes couleurs, le savant lui dit : « Naguère, madame, vous ressembliez à cette fleur, et demain cette fleur vous ressemblera. » En effet, le lendemain, Cuvier ramena la dame, qui poussa un cri en apercevant la jolie fleur de la veille, pâle, courbée, languissante; elle en demanda la cause, et l'illustre professeur lui répondit : « Cette fleur est votre image; comme vous, elle languit sous une cruelle étreinte, » et il lui montra une ligature circulaire qu'on avait pratiquée sur la tige de la fleur. « Vous vous fanerez de même, ajouta-t-il, sous l'affreuse compression de votre *corset;* vous perdrez peu à peu les charmes de votre jeunesse, si vous n'avez pas assez d'empire sur la mode pour abandonner ce dangereux vêtement. » C'est encore un savant, M. Serres, professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, qui a dit : « Le *corset* refoule la masse intestinale en bas; l'utérus, organe flottant, est lui-même refoulé par les intestins et sans cesse déplacé. De là les affections terribles de cet organe, si fréquentes à Paris que bientôt les médecins n'y pourront plus suffire. » Puis, c'est le professeur Delpech qui s'écrie : « Que de maux dans un *corset!* que de morts dont il est la cause! »

Pour mieux démontrer l'incroyable puissance de la mode du *corset* et son effrayante propagation au sein des nations civilisées, l'auteur de l'*Hygiène vestimentaire* rapporte que, dans la seule ville de Paris, le nombre des corsetières s'élevait, il y a dix ans, au chiffre approximatif de 3,722. Chaque ouvrière confectionnant, selon lui, un *corset* en deux jours, terme moyen, il en résulte que le travail de toutes les corsetières fournissait par an à la consommation 677,404 *corsets*. « Pour peu, dit-il, que, dans chacun de nos départements, il existe seulement cinquante corsetières travaillant comme celles de Paris, et c'est peu dire, le chiffre des *corsets* fabriqués en France s'élèvera annuellement à un million et demi! »

Depuis une vingtaine d'années, soixante-dix brevets d'invention ont été pris pour la fabrication des *corsets;* ainsi s'expliquent les nombreux perfectionnements apportés dans leur forme et leur composition. On a successivement augmenté l'élasticité des étoffes, imaginé les œillets mécaniques, remplacé la lourde baleine par de fins ressorts d'acier, combiné des armatures tellement savantes, que le *corset*, agrafé mécaniquement, se retire comme par enchantement; il est donc juste de reconnaître que les efforts des industriels tendent à rendre le *corset* moins pernicieux, et c'est une louable intention, puisqu'on a calculé que, sur 100 jeunes filles portant *corset*, 25 succombent à des maladies de poitrine, 15 meurent, après s'être mariées, à la suite de leur premier accouchement, 15 deviennent infirmes après l'accouchement, 15 difformes, et 30 seulement résistent, mais sont tôt ou tard affligées d'indispositions plus ou moins graves. Si la coquetterie pouvait raisonner, ne serait-ce point là une statistique faite pour engager les femmes ou les jeunes filles à jeter toutes leur *corset* au feu?

— Chirur. *Corset mécanique*. Les *corsets* mécaniques sont des appareils orthopédiques, spécialement destinés au redressement des déviations de la taille. Ils se composent généralement d'une ceinture métallique rembourrée, évasée de manière à s'appuyer sur la saillie des hanches, munie d'une ou de deux tiges s'élevant sur les côtés du corps, et se terminant par un croissant recourbé, destiné à soutenir l'aisselle du côté qui incline; des plaques de pression pour comprimer les parties saillantes, des ressorts pour tendre les différentes pièces de l'appareil, et des courroies matelassées pour réunir ces différents organes, complètent le *corset* mécanique. On en a fabriqué un grand nombre; mais les *corsets* de Hossart, modifiés par MM. Charrière et J. Guérin, sont les plus usités.

Les *corsets*-bandages de Leroy d'Etiolles ont une autre destination; ils ont pour but de concourir au rétablissement de la respiration chez les asphyxiés. Ils consistent en une bande de coutil doublée de flanelle, assez longue pour couvrir la moitié inférieure du thorax et de l'abdomen jusqu'au bassin, et d'une largeur telle qu'elle ne puisse faire tout à fait le tour du corps. A chaque bord longitudinal sont fixés des cordons qui s'entre-croisent avec ceux du bord opposé, en sorte qu'en les tirant tous ensemble en sens contraire, on force les bords de la toile à se rapprocher, et, par suite, à comprimer les parties qu'elle enveloppe. Deux bâtonnets, un pour chaque bord, servent à fixer les extrémités libres des cordons, et fournissent ainsi un moyen de traction uniforme.

CORSETÉ, ÉE (kor-se-té) part. passé du v. Corseter. Revêtu d'un corset : *Les jeunes filles de bon sens détestent les grands garçons* CORSETÉS, *rembourrés, cousus, pour ainsi dire, dans leur enveloppe.* (P. Féval.) ‖ On dit aussi CORSÉ.

CORSETER v. a. ou tr. (kor-se-té — rad. *corset*. Double le *t* devant une syllabe muette : *Je corsette, tu corsettes*). Mettre un corset à : *Allez* CORSETER *ma fille.* ‖ On dit aussi CORSER.

Se corseter v. pron. Mettre son corset.

CORSETIER, IÈRE s. (kor-se-tié, iè-re — rad. *corset*). Personne qui fait des corsets : *Un habile* CORSETIER. *Aller chez la* CORSETIÈRE.

— Adjectiv. : *Une ouvrière* CORSETIÈRE.

CORSETTI (François), littérateur et poëte italien, né à Sienne, mort en 1774. Il fut recteur de séminaire de sa ville natale et membre de l'Académie des Arcades sous le nom d'*Oresbio Agieo*, dont il a signé la plupart de ses écrits. On a de lui d'élégantes et fidèles traductions en vers des *Elégies choisies de Tibulle, Properce*, etc. (1745); des *Satires d'Horace* (1749); des *Tragédies de divers auteurs, arrangées pour la scène italienne* (1756, in-4°).

CORSEUL, bourg et commune de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Dinan; pop. aggl. 239 hab. — pop. tot. 3,236 hab. Tout porte à croire que Courseul était jadis la capitale ou du moins une des villes principales des Curiosolites, l'un des peuples qui habitaient l'Armorique à l'époque de l'invasion romaine. Ce bourg est, en effet, couvert de ruines qui attestent son antique splendeur. Quelque part que l'on ouvre la terre dans les environs, on met au jour des murs qui se croisent dans tous les sens, des restes d'édifices, des tronçons de colonnes, des médailles et des tombeaux. Parmi les restes d'antiquités encore existants, on rencontre les ruines d'un temple de Mars, dont l'élévation est de plus de 30 m.; plusieurs restes de voies romaines et une inscription ancienne, placée dans l'église paroissiale. Ruines de la tour de Haut-Bécherel et du château de Montafilan.

CORSHAM, petite ville d'Angleterre, comté de Wilts, sur le chemin de fer de Londres à Bristol, district et à 6 kilom. S.-O. de Chippenham; 3,842 hab. Le roi Ethelred y avait fait construire un palais.

CORSICA, nom ancien de l'île de CORSE.

CORSIGNANI (Pierre-Antoine), historien et prélat italien, né à Celano (Abruzzes) en 1686, mort en 1751. Il publia, fort jeune, des travaux historiques qui le firent admettre à l'Académie des Arcades, à l'âge de vingt-deux ans, et devint successivement évêque de Venosa (1727) et de Sulmone (1738). Il a publié plusieurs ouvrages qui prouvent à la fois son érudition et son manque d'esprit critique. Les principaux sont : *De viris illustribus Marsorum* (Rome, 1712); *Reggia Marsicana, etc.* (Naples, 1748, 2 vol. in-4°); *Acta SS. MM. Simplicii Constantii et Victoriani* (1750, in-4°), etc.

CORSIGNANO, village d'Italie. V. PIENZA.

CORSIN s. m. (kor-sain — de l'anc. fr. *Corssin*, du bas lat. *Caorcinus*, habitant de Cahors, ville d'où le pape Jean XXII avait fait venir une foule d'usuriers). Banquier, marchand d'argent. ‖ Il n'est usité que dans la locution suivante :

— *Enlever quelqu'un comme un corsin* ou *un corps saint*, L'enlever de vive force. Le pape Jean XXII avait attiré auprès de lui, de Cahors, sa ville natale, une foule d'usuriers auxquels il vendait le privilége d'exiger certains droits qu'il avait créés. Les vexations qu'ils commettaient les rendaient si odieux qu'on les chassait de partout, et, lorsqu'ils reparaissaient, on les enlevait subitement et sans forme de procès, ce qui a donné lieu au dicton : *Enlever quelqu'un comme un corsin*. Ce dernier mot, corrompu, est devenu *corps saint*.

CORSINI (saint André), de l'illustre famille des Corsini, né à Florence en 1302, mort en 1373. Il fut fait évêque de Fiesole en 1360. Urbain VIII le canonisa en 1629, et l'Eglise célèbre sa fête le 4 février.

CORSINI (Barthélemy), poëte italien, né près de Florence, mort en 1675. Entre autres œuvres poétiques, on lui doit la première traduction d'Anacréon en vers italiens. Elle a été réimprimée à Venise en 1736, avec les traductions de Régnier-Desmarais, de Marchetti et de Salvini. Il est aussi l'auteur d'un poëme héroï-comique, intitulé : *Torrachione desolato*, et publié en 1768 (2 vol. in-12).

CORSINI (Laurent), pape sous le nom de Clément XII.

CORSINI (Edouard), helléniste et archéologue italien, né à Fanano, près de Modène, en 1702, mort en 1765. Il fit ses études à Florence, et devint, en 1735, professeur de philosophie à l'université de Pise. Il avait un goût prononcé pour la langue et les antiquités des Grecs, et consacra sa vie entière à leur étude. Ses ouvrages lui acquirent promptement une grande célébrité. En relation avec les premiers savants de l'époque, entre autres avec Maffei, il recevait communication des découvertes les plus importantes en archéologie, et, quoique son style fût diffus, il fit faire des progrès considérables à la science, en éclaircissant les questions les plus ardues. A la mort d'Alexandre Politi, il passa à la chaire de belles-lettres, qu'il ambitionnait depuis longtemps comme convenant mieux à son genre d'érudition. Du reste, il était tellement attaché à l'université de Pise, qu'il refusa la place de bibliothécaire du duc de Modène, et qu'ayant été forcé d'aller à Rome, où il resta pendant six ans comme général de l'Institut des écoles pies, il se hâta, son temps fini, de venir reprendre sa chaire. Son ouvrage capital, celui qui a fondé sa réputation, est : *Fasti attici* (Florence, 1744-1761, 4 vol. in-4°). Il traite de la chronologie et du calendrier des Athéniens, et jouit encore d'une grande autorité, même après les savantes recherches d'Ideler et de Clinton. Au même sujet se rattachent les *Dissertationes agonisticæ IV* (Florence, 1747, in-4°). Ce sont des mémoires sur les quatre grandes fêtes de la Grèce, qui, comme on le sait, servaient de base au calcul du temps (tout le monde connaît les olympiades de quatre années). Corsini en vérifie les dates, et donne sur l'histoire des différents peuples une foule de renseignements, qu'il tire surtout des inscriptions et des auteurs anciens. Les *Inscriptiones atticæ* (Florence, 1751, in-4°) ne sont qu'une sorte de spécimen d'un ouvrage plus considérable, qui devait comprendre trois cents inscriptions grecques, communiquées par Maffei, avec traduction latine et commentaire. Son travail sur les préfets de la ville : *Series præfectorum Urbis* (Romæ) *ab Urbe condita usque ad annum MCCCLIII* (soit 600 de notre ère) [Pise, 1763, in-4°], a été fort utile en son temps, mais il est aujourd'hui éclipsé par les mémoires de Borghesi. Nous passons sous silence d'autres dissertations de moindre importance, et les livres d'école sur la philosophie et les mathématiques, publiés par le P. Corsini, lorsqu'il n'était encore que procureur aux écoles pies de Florence, institution où l'on conserve sa correspondance. On lui avait demandé d'écrire l'histoire de l'université de Pise, mais il n'avait pu l'achever. La liste complète de ses œuvres se trouve dans la *Bibliografia modenese*, de Tiraboschi.

CORSINI (don Thomas), prince de Simismeno, baron romain et grand d'Espagne, homme politique italien, né à Rome en 1767, d'une famille aussi ancienne qu'illustre par le rôle important qu'elle a rempli à diverses époques, mort en 1856. Le prince Corsini a donné le curieux exemple d'un homme qui a commencé sa carrière politique à quatre-vingts ans. Il est vrai que, à une époque comme 1847, où la *terre des morts* ressuscitait, il était bien permis à un vieillard né sur cette terre d'entrer si tard dans la vie active. Partisan déclaré de Pie IX et des idées monarchiques constitutionnelles, il fut nommé sénateur de Rome (maire) en 1847, et eut sa part d'influence dans les réformes libérales du pontife, qui, à cette époque, ne maudissait pas encore la civilisation. Mais, lorsque Pie IX commença à rétrograder, et qu'il s'enfuit à Gaëte, Corsini dut opter entre sa fidélité de sujet et ses convictions libérales : la fidélité l'emporta, et il se retira à Florence. Rentré à Rome après la restauration violente de Pie IX par nos armes, le prince Corsini se tint dès lors complétement à l'écart des affaires. — Son fils aîné, Andréa CORSINI, duc de Casigliano, né à Rome en 1804, partagea les idées libérales de son père, mais n'en fut pas moins ministre des affaires étrangères en Toscane, dans le cabinet de réaction de 1849, et devint grand chambellan du grand-duc.

CORSINI (don Neri), marquis de Lajatico, homme d'Etat italien, né à Rome en 1805, mort en 1859, était le second fils du prince Thomas Corsini de Simismeno. Il entra de bonne heure au service de la Toscane, et passa par la plupart des grades de la hiérarchie militaire. Il était major général et gouverneur de Livourne en 1847. C'est à cette époque que commença sa vie politique. Il fut le premier à conseiller au grand-duc l'octroi d'une constitution, avant d'y être contraint par la pression révolutionnaire. Nommé ministre de la guerre, il se retira bientôt pour revenir au pouvoir après la promulgation de la charte toscane. Au mois de mars 1848, Neri Corsini fut enfin appelé, par le grand-duc, à faire partie du ministère Ridolfi; il y entra comme ministre des affaires étrangères et de la guerre. Il se retira du pouvoir, avec le marquis Ridolfi, à l'avénement du ministère Capponi, en septembre 1848, et se tint en dehors des événements qui suivirent, en Toscane, le départ du grand-duc et la réaction autrichienne. Après la restauration du grand-duc par Radetzki, Neri Corsini se retira en Piémont. Le 17 avril 1859, au milieu de l'agitation qui régnait à Florence, le grand-duc Léopold fit appeler le marquis de Lajatico, qui habitait la Toscane depuis quelque temps. Don Neri Corsini fit observer au prince que, en raison de l'effervescence des esprits, il lui était impossible d'assumer le pouvoir, et lui proposa le programme libéral : abdication en faveur de son fils; renvoi des ministres et des généraux rétrogrades; coopération à la guerre contre l'Autriche; alliance avec le Piémont, et régime constitutionnel. Léopold refusa et partit. Le marquis de Lajatico fut ensuite envoyé à Londres par le gouvernement provisoire de Florence pour y représenter la Toscane. Il obtint le plus grand succès dans cette importante mission, et mourut, la même année, d'une attaque d'apoplexie.

Corsini (GALERIE ET PALAIS), à Rome. Le palais Corsini, qui passe pour un des plus beaux de Rome, appartenait primitivement aux Riani, neveux de Sixte IV; il a été rendu célèbre par le séjour de la reine Christine de Suède, qui y mourut en 1639. Les princes Corsini, devenus propriétaires de ce palais, à l'époque où l'un d'eux était pape sous le nom de Clément XII, chargèrent l'architecte Fuga de l'embellir et de le reconstruire en partie. Cet architecte s'acquitta de sa tâche avec goût et intelligence. Tel qu'il est aujourd'hui, le palais Corsini se distingue par la grandeur de la masse, la magnificence de la décoration et l'heureuse distribution du plan. Un superbe escalier à double rampe, orné de statues et de vases antiques, conduit au vestibule ou salle des domestiques, qui est d'une proportion très-vaste, et que contourne une galerie correspondant au second étage. De cette salle on passe dans les chambres, qui renferment une précieuse collection de tableaux. Parmi les peintures les plus remarquables de cette galerie, nous citerons : une délicieuse *Madone*, de Carlo Dolce; une *Sainte Famille*, très-gracieuse et très-fine, du Baroche; une *Adoration*, de Pompeo Battoni; trois *Ecce homo*, du Guide, du Guerchin et de Carlo Dolce; une répétition du portrait de Jules II, de Raphaël; le *Martyre de saint Barthélemy* et une *Pietà*, de Louis Carrache; la *Résurrection de Lazare*, du chevalier d'Arpino; la *Femme adultère*, de Bonifazio; une charmante *Adoration des bergers*, du Bassan; une *Judith*, de Honthorst; la *Peste de Milan*, grand tableau d'un effet saisissant, de Domenico Muratori; une *Hérodiade*, du Guide, tableau justement célèbre; la *Mort d'Adonis* et un *Saint Etienne*, de Ribera; les portraits de Philippe II, de Paul III et du cardinal Alexandre Farnèse, par le Titien; une *Chasse*, superbe de mouvement et de couleur, et un *Saint Sébastien*, de Rubens; un *Intérieur de boucherie*, chef-d'œuvre de Teniers; un magnifique portrait de *Jeune homme*, par Van Dyck; un portrait fort beau également et une *Madone*, de Murillo; le portrait d'un cardinal et un *Lapin*, par Albert Dürer; une *Suzanne au bain*, du Dominiquin; une *Andromède*, de Furini; une *Sainte Agathe* et une *Madeleine portée aux cieux*, de Lanfranc; un *Prométhée enchaîné*, de Salvator Rosa; une *Vue de Venise*, de Canaletti; une *Vue de l'une des îles Borromées*, de Van Vitelli; deux paysages de Carle Vernet; onze petits tableaux attribués à Callot, et représentant les *Misères de la guerre*, etc. Le palais Corsini renferme encore une bibliothèque qui occupe huit grandes salles, et qui comprend une riche collection de manuscrits, des livres imprimés au XVe siècle et une suite d'estampes rares. C'est au prince Thomas Corsini, amateur éclairé des arts et des lettres, que la galerie et la bibliothèque doivent leurs principales richesses.

Attenante à ce palais, est une villa délicieuse, dont les jardins s'étagent sur le versant du Janicule et forment la plus agréable perspective.

CORSINIE s. f. (kor-si-nî — de *Corsini* n. pr.). Bot. Genre de cryptogames, de la famille des hépatiques, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Europe méridionale : *Par la nature de sa fronde, la* CORSINIE *se rapproche de la tagionie.* (C. Montagne.)

CORSINIÉ, ÉE adj. (kor-si-ni-é). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux corsinies. ‖ On dit aussi CORSINIACÉ.

— s. f. pl. Section de la tribu des ricciées, dans la famille des hépatiques, ayant pour type le genre corsinie. ‖ On dit aussi CORSINIACÉES.

CORSNED s. f. (kor-snèdd). Epreuve judiciaire, qui consistait à faire manger à l'accusé, à jeun, une once de pain ou de fromage consacré avec beaucoup de cérémonies. Si cet aliment passait bien, l'accusé était déclaré innocent; si, au contraire, l'aliment s'arrêtait dans le gosier, l'accusé était réputé coupable. Cette coutume, particulière aux Anglo-Saxons, ne se répandit guère au dehors, et ne se maintint que peu de temps.

CORSO s. m. (kor-so). Nom que les Italiens donnent à leurs promenades publiques.

— **Par ext.** Action de se promener, promenade d'apparat : *Il y a eu un* CORSO *aux flambeaux.*

Corso, nom d'une des plus importantes rues de Rome moderne. Le Corso est à Rome ce que les Champs-Elysées sont à Paris, ce que Hyde-Park est à Londres, le Prater à Vienne, le Prado à Madrid, le Bois à La Haye, c'est-à-dire le rendez-vous habituel, la promenade favorite de la société riche, élégante et choisie de la ville; c'est là que les femmes du monde, que les hommes de bon ton se font conduire le soir, après le dîner, en voiture découverte, pour se montrer et faire digestion. Le Corso n'est autre chose que l'ancienne *Via Flaminia*, qui partage Rome en deux parties à peu près égales, et qui forme aujourd'hui une superbe rue dont la longueur n'est pas moindre de 2 kilom. C'est surtout dans le temps du carnaval que le Corso était jadis curieux à voir, et qu'il offrait à l'étranger un coup d'œil pour ainsi dire unique dans le monde. C'était là que les masques affluaient, et une foule bigarrée de gens richement habillés ou accoutrés d'une façon singulière, les uns à pied, d'autres à cheval, ceux-là encore en voiture, encombrait cette voie magnifique, siége principal de la fête populaire. Les marchands étalaient sur des mannequins informes quantité de masques et d'habillements de toutes sortes, et exposaient dans de grands paniers des espèces de dragées faites avec de la *puzzolana* ou terre volcanique, et blanchies à l'eau de chaux, que les amateurs se lançaient à toute volée, par poignées énormes, n'épargnant ni gens ni voitures, si bien que le sol en était blanchi. *Pulcinelli* et *Arlecchini*, Cassandres et Colombines, Scapins et Pantalons, improvisateurs et faiseurs de sonnets, tous se coudoyaient, se heurtaient, se pressaient, se foulaient, *s'engueulaient*, à la joie générale et au grand plaisir des badauds. C'était un spectacle étrange, singulier, unique, indescriptible.

Mais le grand jour, pour le Corso, le jour populaire par excellence, celui où la foule était le plus compacte et le plus animée, était le jour où avait lieu la course des chevaux libres, dont le retour annuel était attendu avec une fiévreuse impatience. Cette course avait lieu à la fin du carnaval. Dès la semaine précédente, on promenait chaque matin le long du Corso, pour les accoutumer au trajet, les chevaux qui devaient prendre part à la solennité, et on leur donnait de l'avoine à l'endroit fixé pour l'extrémité de la course. Voici comment un voyageur a raconté ce spectacle curieux :

« Au bruit de deux coups de canon, dont le premier se fait entendre à quatre heures et le second quelques minutes après, les voitures s'éloignent immédiatement. Un détachement de dragons parcourt le Corso au galop, tandis qu'une double ligne d'infanterie maintient au milieu le passage libre. Bientôt s'élève une rumeur confuse, qui est suivie d'un grand silence. Les chevaux choisis pour la course sont arrêtés, sur un seul rang, derrière une forte corde tendue au moyen de machines vers l'obélisque de la porte du Peuple. Leurs fronts sont ornés de grandes plumes de paon et d'autres oiseaux, qui flottent et tourmentent leurs regards; leurs queues et leurs crinières brillent de paillettes d'or; des plaques de cuivre, des balles de plomb garnies de pointes d'acier sont attachées sur leurs flancs, sur leurs croupes, et les aiguillonnent sans cesse; de légères feuilles d'étain brillant ou de papier gommé, fixées sur leur dos, se froissent et bruissent comme les excitations d'un cavalier. Ainsi décorés d'ornements qui les blessent ou les effrayent, on conçoit leur impatience; ils se cabrent, ils piaffent, ils hennissent. Les palefreniers qui cherchent à les retenir luttent contre eux, et l'énergie physique qui se dessine dans les poses de ces hommes du peuple, sur leurs traits, quelquefois sur leur large poitrine et sur leurs bras nus, offre aux peintres ou aux sculpteurs des modèles qui exciteraient leur admiration, si trop souvent un cheval, renversant son gardien, ne le foulait aux pieds et ne s'élançait à travers le peuple encore répandu dans le Corso. Mais le sénateur de Rome donne le signal; la trompette sonne, la corde tombe, et (si la comparaison n'est pas trop ambitieuse), comme des flèches s'élancent d'un arc, les chevaux seuls, sans cavalier, volent au but. Les pointes d'acier leur déchirent les flancs, les acclamations du peuple les poursuivent comme des claquements de fouet. Ordinairement, en deux minutes vingt et une secondes, ils parcourent 865 toises; c'est 37 pieds par seconde. Quand un cheval peut atteindre celui qui le devance, souvent il le mord, le frappe, le pousse, et emploie toutes sortes de stratagèmes pour le retarder dans sa course. On est averti de leur arrivée par deux coups de canon; pour les arrêter, il n'y a autre chose qu'une toile tendue au bout de la rue. Autrefois, les premières familles de Rome, les Borghèse, les Colonna, les Barberini, les Santa-Croce, etc., envoyaient leurs chevaux

à ces courses; maintenant, ce sont tout simplement les maquignons, qui cependant ont le soin d'obtenir pour chaque coursier la protection d'une noble famille. La dernière course de chevaux est le signal de la fin du carnaval : le peuple romain se disperse en criant : *è morto carnovale! è morto carnovale!* »

Hélas! de toutes ces fêtes, de toutes ces joies, de toutes ces folies, il ne reste presque plus aujourd'hui que le souvenir! Le carnaval romain, si célèbre entre tous, tend à disparaître. La situation politique de l'Italie a rendu le peuple italien sérieux, et quant à la population romaine, pressurée par le gouvernement des cardinaux, tenue en suspicion par ce gouvernement ombrageux et cruel, elle n'a plus beaucoup le cœur au plaisir, et songe à des choses plus graves. La Rome papale n'est plus bruyante, brillante et mouvementée comme elle l'était jadis, et le Corso, qui reste une magnifique promenade, a perdu lui-même une partie de son originalité. *Sic transit gloria mundi!*

Corso (THÉÂTRE DU), à Bologne. Le théâtre du Corso est l'un des théâtres secondaires de Bologne, mais l'un des plus importants parmi ceux-ci. Le principal est le Théâtre-Communal, qui est l'une des cinq ou six grandes scènes musicales de l'Italie, qui marche presque de pair avec la Fenice de Venise, le San-Carlo de Naples, et la Scala de Milan, et qui est compris au nombre des théâtres que les Italiens appellent *di cartello*. Le Corso, qui peut être classé après celui-ci, et avant le théâtre Contavalli, est aussi un théâtre lyrique. On sait que Bologne est une des villes les plus mélomanes de l'Italie, et que son lycée musical fut célèbre dans l'Europe entière, surtout à l'époque où il était dirigé par le fameux P. Mattei, qui fut le maître de Rossini. Un souvenir de Rossini plane justement sur le Corso : c'est là que le glorieux maestro fit jouer l'un de ses premiers opéras, l'*Equivoco stravagante*, sorte de *farsa*, qui y fut représentée avec succès en 1812.

CORSO (Renauld), littérateur italien, d'une famille originaire de l'île de Corse, d'où il tirait son surnom, né à Vérone en 1525, mort en 1582. Il épousa la belle Lucrèce Lombardi, appelée aussi *Marchesini*, qui ne tarda pas à l'abandonner. Celle-ci ayant été ensuite assassinée, Corso fut soupçonné d'être l'auteur de sa mort. Dégoûté du monde, il entra dans les ordres et fut nommé, en 1579, évêque de Strongoli. On a de lui : *Dichiarazione sopra la prima e seconda parte delle rime de Victoria Colonna* (1542, in-4°); *Fondamenti del parlar toscano* (Venise, 1549, in-8°); *Indagationum juris libri tres* (Venise, 1568), etc.

CORSOÏDE s. f. (kor-so-i-de — du gr. *korsê*, tête; *eidos*, aspect). Minér. anc. Sorte d'agate ou de pierre figurée, portant l'image d'une tête humaine.

CORSOMYZE s. f. (kor-so-mi-ze — du gr. *korsoô*, je rase; *muzô*, je suce). Entom. Genre de diptères, de la famille des tanystomes, renfermant six espèces du Cap de Bonne-Espérance, qui ont le corps ras et trapu.

CORSSE (Jean-Baptiste LABENETTE, dit), acteur français, né à Bordeaux en 1760, mort à Paris en 1815. Il se rendit à Paris, où il étudia quelque temps la peinture dans l'atelier de Vien; puis, entraîné par son goût pour le théâtre, il se fit comédien et débuta à l'Ambigu sous le nom de Corsse, dans les rôles d'amoureux. Vers 1790, il retourna à Bordeaux, y joua avec beaucoup de succès dans l'emploi des comiques, et fut chargé de la direction du théâtre de cette ville. N'ayant pas réussi dans cette entreprise, Corsse revint à Paris avec sa femme, qui excellait dans les rôles de poissarde, parut sur plusieurs scènes, à la Gaîté, aux Variétés-Montansier, puis devint directeur de l'Ambigu-Comique en 1800. La vogue extraordinaire qu'obtint, en 1803, la pièce d'Aude intitulée *Madame Angot au sérail de Constantinople*, et le talent avec lequel Corsse remplit le rôle bouffon de Mme Angot, releva la fortune de son théâtre, qui parvint à une brillante prospérité. Il y créa plusieurs rôles, entre autres celui de M. Botte, qu'il rendit de la façon la plus piquante et la plus originale, puis cessa de jouer en 1808 pour se consacrer entièrement aux soins de l'administration de l'Ambigu, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Grâce à la modicité de la rétribution donnée à cette époque aux auteurs, Corsse fit une assez grande fortune. Il composa, seul ou en collaboration, quelques mélodrames pour le théâtre : *Philomèle et Térée*; la *Fille mendiante*; *Hariadan Barberousse*; l'*Héroïne américaine*, etc.

CORSYRE s. m. (kor-si-re). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques.

CORT s. m. (kor). Fortif. anc. Courtine d'une forteresse.

CORT (Corneille), graveur hollandais, né à Horn en 1536, mort à Rome en 1578. Il se fixa de bonne heure en Italie, et fonda à Rome une école de gravure, d'où sont sortis Augustin Carrache, Philippe Joye et Philippe Thomassin. Il dessinait avec beaucoup de correction et de goût, et fit une sorte de révolution dans la gravure par ses tailles larges et nourries, et par un travail différent pour chaque objet, draperies, chairs, terrains, etc., ce qui donnait, pour ainsi dire, l'illusion de la couleur. Il a gravé : la *Transfiguration*, d'après Raphaël; le *Massacre des Innocents*, d'après le Tintoret; *Saint Jérôme*, d'après le Titien, ainsi que diverses autres estampes d'après le même artiste, des portraits, des paysages, des batailles, etc. Ses productions sont recherchées.

CORTA (Charles-Eustache), homme politique français, né à Bayonne en 1805. Il exerça d'abord la profession d'avocat à Dax, puis entra dans l'administration. Il était depuis 1842 sous-préfet de cette ville, lorsque la révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. En 1852, il se présenta à la députation comme candidat du gouvernement dans le département des Landes, où il fut élu; son mandat lui fut renouvelé en 1857 et en 1863. Au commencement de 1864, M. Corta partit pour le Mexique avec une mission du gouvernement. Il prit part à l'organisation du nouvel empire à la tête duquel venait d'être placé Maximilien, et fut chargé de diriger la commission des finances instituée pour se rendre compte des ressources du pays, et y établir un budget régulier. De retour en France, M. Corta fit connaître, dans un discours prononcé au Corps législatif, son opinion sur l'avenir de l'empire fondé par nos armes, et montra cet avenir sous les plus brillantes couleurs. On sait que ses prévisions ont été loin de se réaliser.

En 1865, M. Corta dut se démettre de son siége au Corps législatif, pour que M. Walewski, qui était destiné à la présidence du Corps législatif, se fît élire député dans les Landes; M. Corta fut alors appelé au Sénat.

CORTALE s. m. (kor-ta-le). Moll. Genre de céphalopodes.

CORTALE, bourg du royaume d'Italie, dans la Calabre Ultérieure IIe, district et à 15 kilom. S.-E. de Nicastro; 3,050 hab. Ce bourg, situé sur le penchant d'une colline, a beaucoup souffert d'un tremblement de terre en 1783.

CORTAMBERT (Pierre-François-Eugène), géographe français, né à Toulouse en 1805. Personne n'a plus contribué que ce consciencieux et fécond écrivain au progrès des études géographiques en France. Il les a dépouillées de leur rebutante sécheresse pour les rendre aussi attrayantes qu'elles sont nécessaires. Il a compris que la géographie ne pouvait plus être aujourd'hui une nomenclature aride et ennuyeuse de peuples et de villes, de fleuves et de montagnes, mais qu'elle devait largement participer des sciences naturelles et de l'histoire, auxquelles la rattachent des liens si étroits. M. Cortambert manifesta de bonne heure son goût pour la géographie, et sa vie entière n'a guère eu d'autre but que la propagation de cette science. Il commença par en donner des leçons à l'institution Massin et à l'Ecole spéciale de commerce. Bientôt il fut recherché par un grand nombre d'autres établissements publics, et forma beaucoup d'élèves, qui répandirent partout les heureux principes qu'ils avaient puisés chez leur maître. Ce fut lui qui, le premier, dessina sur un tableau noir les diverses contrées du globe, à mesure qu'il les décrivait à ses auditeurs; méthode qui substituait à un labeur ingrat une distraction amusante. M. Cortambert ne se contenta pas d'un enseignement oral de la géographie, il la vulgarisa par ses livres, dont voici les titres : *Géographie universelle*, ou *Description générale de la terre sous les rapports astronomique, physique, politique et historique* (1826); *Éléments de géographie* (1828); *Eléments de géographie ancienne* (1835); *Physiographie*, ou *Description générale de la nature pour servir d'introduction aux sciences géographiques* (1836) : c'est un tableau rapide et vivant, souvent poétique, de l'univers, depuis les astres jusqu'aux insectes et aux plantes; *Leçons de géographie* (1839); le *Petit cours de géographie* (1840); l'*Atlas du premier âge*; les *Notions géographiques du cours complet d'éducation*, publié par la maison Hachette; *Eléments de géographie physique*; *Eléments de cosmographie*; *Abrégé de géographie physique et politique* (1852, 3 vol.); une édition nouvelle de la *Géographie de Malte-Brun* (8 vol.); enfin le *Tableau de la Cochinchine*, en collaboration avec M. Léon de Rosny. Le style de M. Cortambert a les qualités qui conviennent aux matières qu'il traite; il est simple, correct et très-clair; ses ouvrages sont tous bien composés, bien distribués; en un mot, il sait faire un livre. Il a, de plus, publié un grand nombre d'articles dans divers recueils ou feuilles périodiques, dans : l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, la *Revue contemporaine*, le *Bulletin de la société de géographie*, dont il a été quelque temps le rédacteur en chef.

M. Cortambert n'avait jamais sollicité de fonctions publiques, quand M. Fortoul lui offrit une modeste place d'employé au département des cartes et plans à la Bibliothèque impériale; le désir d'être utile la lui fit accepter. Depuis, il est devenu bibliothécaire en chef de cette importante section, et, grâce à lui, les riches collections qu'elle renferme sont devenues parfaitement accessibles aux lecteurs. En 1865, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— M. Cortambert n'est pas le seul écrivain de sa famille. Son frère, Louis CORTAMBERT, né à Mâcon en 1808, et qui habite l'Amérique depuis vingt-cinq ans, y est devenu l'un des représentants les plus autorisés de la presse française; il vient de publier en collaboration avec M. de Tranaltos une *Histoire de la guerre civile des Etats-Unis de* 1861 à 1865. — Le fils du géographe, Richard CORTAMBERT, est employé comme lui à la Bibliothèque impériale, et, comme lui, il s'est livré à l'étude de la géographie, qu'il a surtout envisagée sous le rapport ethnographique et pittoresque; il s'est attaché à donner aux gens du monde une connaissance exacte et substantielle des découvertes de nos modernes voyageurs, dans plusieurs ouvrages écrits avec une verve abondante et facile : les *Peuples et voyageurs contemporains*, *Impressions d'un Japonais en France* (1864), les *Illustres voyageuses*, *Aventures d'un artiste dans le Liban* (1864). Il a fait en outre avec succès des conférences littéraires. — Enfin la femme de ce géographe distingué, Mme Louise CORTAMBERT, a publié, sous le pseudonyme de *Charlotte de Latour*, le *Langage des fleurs*, agréable petit ouvrage, qui a eu plusieurs éditions.

CORTAN s. m. (kor-tan). Métrol. Mesure de capacité usitée en Espagne, valant : pour le vin, 7 lit., 5875; pour l'huile, 4 lit., 12 à Barcelone, et 3,93 à Majorque. ‖ On dit aussi QUARTAN.

CORTASSE (Pierre-Joseph), théologien et jésuite français, né à Apt (Vaucluse) en 1681, mort en 1740. Il se livra à l'enseignement, puis à la prédication. Il a publié un *Traité des noms divins*, traduit de Denys l'Aréopagite, avec des notes critiques (Lyon, 1739).

CORTE, ville de France (Corse), ch.-l. d'arr. et de cant., à 57 kilom. N.-E. d'Ajaccio, au centre de l'île, près du confluent de l'Orta et du Tavignano; pop. aggl. 5,730 hab. — pop. tot. 6,094 hab. L'arrond. comprend 16 cant., 109 comm. et 61,168 hab. Tribunaux de 1re instance et de justice de paix; collége communal, bibliothèque publique, école Paoli. Place de guerre. Exploitation et scieries de marbres, fabriques de pâtes d'Italie.

Corte est bâtie sur le versant oriental d'un monticule très-escarpé du côté de l'ouest, et domine une vallée délicieuse, couverte de jardins, de vignes, d'oliviers et de maisons de campagne. Comme on ne s'est assujetti à aucun ordre, à aucun alignement dans la construction des maisons, les rues sont très-irrégulières, et on pourrait presque dire que cette ville n'a pas de rues. Au milieu de l'amas de maisons qui compose Corte, on remarque le château, édifice du XVIe siècle; les ruines du couvent de Saint-François, autrefois résidence de Paoli, et la statue de ce général.

CORTE (Jérôme DELLA), historien italien, né à Vérone au XVIe siècle. Il a composé une histoire de cette ville, *Storia di Verona* (1594, 2 vol. in-4°), inexacte, incomplète, et pourtant recherchée, parce qu'elle est un des plus anciens ouvrages qui aient été publiés sur Vérone.

CORTE (Jean DE LA), peintre espagnol, né à Madrid en 1597, mort dans cette ville en 1660. Il reçut des leçons de l'illustre Velazquez et devint peintre du roi. Il se distingua également comme peintre d'histoire et de paysage. On cite parmi ses grands tableaux, qui sont peu nombreux, l'*Incendie de Troie*, l'*Enlèvement d'Hélène*, *Valence del Pô secourue par Charles Colonna*, qu'on voit dans le Retiro ou salle du royaume, à Madrid. Ses petits tableaux, dont il existe un grand nombre, se font remarquer par la grâce et par un vrai coloris. Ses batailles sont fort estimées. — Son fils, Gabriel DE LA CORTE, né à Madrid en 1648, mort en 1694, fut un habile peintre de fleurs.

CORTE (Barthélemy), en latin **Curtius**, médecin italien, né à Milan en 1666, mort dans cette ville en 1738. Il se distingua moins comme savant que par le rare désintéressement dont il fit preuve dans la pratique de son art et par son excessive sobriété. Il a laissé, en italien, plusieurs ouvrages médiocres. Nous nous bornerons à citer ses *Notizie istoriche* (Milan, 1718, in-4°), où l'on trouve quelques notices utiles pour l'histoire de la médecine en Italie.

CORTE-MURARI (le comte Jérôme DELLA), littérateur italien, né à Mantoue en 1747, mort en 1832. Il eut le malheur de devenir aveugle à l'âge de trente ans, ce qui ne l'empêcha pas de s'occuper de littérature toute sa vie. Il fut nommé directeur des théâtres, président de l'instruction publique et préfet de l'Académie des sciences et belles-lettres à Mantoue. On a de lui (en italien) : *Deux centuries de sonnets* (Guastalla, 1789), la première sur l'histoire romaine, la seconde sur l'histoire de la philosophie; un poëme *De la Grâce*, en quatre chants (1793); les *Actes académiques* (1795), qui contiennent : l'*Histoire de l'Académie de Mantoue depuis sa fondation*; un poëme sur *Pierre le Grand* (1803); un poëme des *Quatre Saisons* (1813); un poëme en trois chants, intitulé *Clotilde*, sur les eaux thermales de Weissembourg (1821). Le comte de la Corte-Murari a laissé plusieurs ouvrages manuscrits : une traduction du *Traité de la nature et de la grâce* de Malebranche; les éloges de Bettinelli, du comte d'Arc, et un chapitre sur la mort d'Alfieri.

CORTEAU s. m. (kor-tô). Ancienne machine de guerre dont on ignore la forme aussi bien que l'usage.

CORTEGADA, bourg d'Espagne, province et à 48 kilom. N.-O. d'Orense; 2,600 hab. Eaux thermales et établissements de bains très-fréquentés.

CORTEGANA, bourg d'Espagne, province et à 62 kilom. N.-E. de Huelva, près de la source de la Chanza; 3,295 hab. Récolte et commerce d'huiles et vins.

CORTÉGE s. m. (kor-té-je — ital. *corteggio*; de *corte*, cour). Réunion plus ou moins nombreuse de personnes accompagnant un personnage haut placé pour lui faire honneur : *Le* CORTÉGE *d'un roi. Un* CORTÉGE *nombreux. Les prôneurs sont nécessaires au mérite, comme le* CORTÉGE *à la puissance.* (Suard.)

Il est de la grandeur d'avoir un gros *cortége*.
REGNARD.

Ils disaient, voyant ce *cortége*,
Foin de l'ambassadeur de neige!
BENSERADE.

‖ Troupe de gens qui vont ensemble vers un même endroit, ou qui accompagnent quelqu'un ou quelque chose : *Un* CORTÉGE *de gamins. Le* CORTÉGE *du bœuf gras. Aller voir passer le* CORTÉGE.

Celui-ci vint, suivi d'un *cortége* d'enfants.
LA FONTAINE.

— Par dénigr. Troupe d'adulateurs empresses : *Les écrivains qui condescendent à former le* CORTÉGE *du pouvoir sont généralement médiocres et subalternes.* (B. Const.)

— Fig. Suite, série, accompagnement : *Les maladies sont le* CORTÉGE *de l'inconduite. Les grandes pensées n'ont pas besoin d'un* CORTÉGE *d'épithètes.* (Mme Necker.)

. . . . . La nuit, guidant son *cortége* d'étoiles,
Sur le monde endormi jette ses sombres voiles.
LAMARTINE.

J'ai revu, défilant devant mes yeux voilés,
Le *cortége* joyeux de mes jours envolés!
ROLLAND et DU BOYS.

Un dieu, qui prit pitié de la nature humaine,
Mit auprès du plaisir le travail et la peine;
La crainte l'éveilla, l'espoir guida ses pas;
Ce *cortége* aujourd'hui l'accompagne ici-bas.
VOLTAIRE.

CORTÉGÉ, ÉE (kor-té-jé) part. passé du v. Cortéger. Accompagné :

Le bon seigneur fut *cortégé*
De maints monstres à face fière.
SCARRON.

‖ Ne peut s'employer que dans le style burlesque.

CORTÉGER v. a. ou tr. (kor-téjé — rad. *cortége*. Prend un *e* après le *g* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Nous cortégeons; je cortégeais*). Faire cortége à : CORTÉGER *un roi.* ‖ Ce mot appartient au style burlesque.

CORTEIS, dont le véritable nom est **Carrière**, natif de Castagnols, fut au XVIIIe siècle un des plus intrépides pasteurs du Désert, et l'auxiliaire assidu d'Antoine Court pour le rétablissement des Eglises réformées. Tel était l'état de ces Eglises au milieu du XVIIIe siècle, que les pasteurs légalement consacrés y étaient fort rares. Court lui-même n'avait pas reçu l'imposition des mains, en sorte qu'il n'administrait la cène et ne bénissait les mariages que par un privilége spécial accordé par les assemblées. Il voulut mettre un terme à cet état de choses, et pour cela il pria Corteis de se rendre à Zurich, afin d'y recevoir l'imposition des mains et d'être en état d'imposer les mains à son tour. Corteis entreprit ce périlleux voyage et l'accomplit heureusement. A son retour, il consacra son ami; ainsi les Eglises du Désert ne risquèrent plus de manquer de pasteurs.

Mandé dans le comté de Foix, Corteis organisa les Eglises du Carla, de Bordes, de Gabre et du Mas-d'Azil; mais il se vit obligé de s'enfuir, parce qu'un arrêté du 9 juin 1745 le condamnait à mort. Il revint dans le bas Languedoc et y demeura jusqu'en 1752. A cette époque, traqué comme une bête fauve, et, de plus, rendu impropre par la maladie à continuer l'exercice de son dangereux ministère, il demanda au synode provincial du haut Languedoc la permission d'aller rejoindre sa femme, qu'il avait quittée dans le Wurtemberg, trente-six ans auparavant. Voici l'attestation qui lui fut délivrée : « L'assemblée, édifiée de plus en plus de la pureté de sa doctrine, de son zèle infatigable et de la sainteté de ses mœurs, après lui avoir témoigné le vif regret qu'elle a de se voir à la veille d'être privée d'un si digne pasteur, lui accorde sa juste demande avec d'autant plus de raison, que ledit pasteur a été exposé, et l'est encore, à la plus violente persécution et aux périls les plus éminents de la part des ennemis de la vérité; car, outre les dangers ordinaires attachés au ministère sous la croix, il a été pendu deux fois en effigie, comme appert par les jugements rendus par les intendants de Montpellier et d'Auch, poursuivi plusieurs fois par des détachements de dragons, et recherché par des particuliers malintentionnés, ce qui le met dans la nécessité de se réfugier dans un pays de liberté; sur ces fondements, nous prions Dieu de le combler de ses grâces les plus précieuses, et de le couvrir de sa divine protection partout où sa providence le conduira. — 18 août 1752. »

CORTEMARK, bourg de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Bruges; 4,200 hab. Fabriques de lainages, teintureries.

CORTEMIGLIA, bourg du royaume d'Italie, province et à 20 kilom. S.-E. d'Albe, sur la Bormida, ch.-l. de mandement; 2,000 hab. Ruines d'un ancien château.

CORTENAERT (Egbert MEEUWESZOON), amiral hollandais, mort en 1665. Il s'éleva par sa bravoure des derniers rangs de la marine au grade de lieutenant amiral. Il se distingua notamment, comme capitaine du *Wassenaer*, dans les combats livrés à la flotte suédoise en 1658, perdit un œil et un bras, et fut tué au commencement de la bataille navale qui eut lieu devant Lestoff en 1665. Les Hollandais lui ont érigé un magnifique tombeau dans la grande église de Rotterdam.

CORTERATE, nom latin de COUTRAS.

CORTEREAL (Gaspard), navigateur portugais, né dans la dernière moitié du XVe siècle, mort vers 1502. Il appartenait à une famille distinguée, engagée dans la colonisation des îles Açores. En 1500, le roi de Portugal, Emmanuel le Fortuné, lui donna le commandement d'une expédition chargée d'explorer les côtes septentrionales de l'Amérique du Nord. Parti du Tage avec deux vaisseaux en 1500, il longea les côtes de la région qui reçut plus tard le nom de Canada, embarqua 57 Indiens qu'à son retour il vendit comme esclaves, et appela ce pays du nom de *Labrador* (travailleur), donné depuis à une région plus septentrionale. Quelque temps après (1501), il quitta Lisbonne pour entreprendre un second voyage dans les mêmes latitudes; mais il est probable qu'il se perdit corps et biens dans un naufrage, car on n'entendit plus parler de lui. — Un de ses frères, Michel de CORTEREAL, partit, en 1502, pour se mettre à sa recherche, s'avança jusqu'à la baie d'Hudson, et eut le même sort. — Un second frère de Gaspard, Vasco Eannès de CORTEREAL, ne put malgré toutes ses instances obtenir du roi l'autorisation d'aller à la recherche de ses deux frères. Il fut membre du conseil d'Emmanuel, gouverneur des îles Saint-George et Terceire, et reçut le titre de capitaine de la Terre-Neuve du Cortereal.

CORTEREAL (Jeronimo), poëte portugais, mort vers 1592. La poésie, la peinture et la musique occupèrent ses jeunes années. Il servit ensuite avec le grade de *capitao-mor* (chef d'escadre) sur les flottes portugaises, explora les mers des Indes vers l'an 1571, se retira dans ses terres d'Evora après l'invasion espagnole et y passa le reste de sa vie dans une retraite absolue, uniquement occupé de peinture et de poésie. Le poëme auquel il doit sa renommée posthume a pour sujet l'histoire poignante du naufrage et de la mort de Manoel Souza de Sepulveda et de son épouse sur la côte d'Afrique. Imprimé après sa mort, en 1594, ce poëme a été traduit en français par M. Ortaire Fournier (Paris, 1848). Cortereal avait lui-même publié un poëme sur le siége de Diù (1574), et une sorte d'épopée, l'*Austriada* (1578), écrite en vers espagnols, et relative à la victoire de Lépante.

CORTÈS s. f. pl. (kor-tèss — de l'espagn. *corte*, cour, plur. *cortes*). Nom des assemblées des représentants en Espagne et en Portugal : *La session des* CORTÈS. *Ouvrir les* CORTÈS. *Il arriva un courrier d'Espagne avec la copie de l'acte de renonciation du roi d'Espagne passé en pleines* CORTÈS. (St-Simon.)

— **Encycl.** Nous allons d'abord nous occuper des *cortès* de la monarchie espagnole, ordinairement appelées *cortès por estamento*.

— *Cortès espagnoles*. On a comparé quelquefois les conseils (comices) de Rome aux *cortès espagnoles*, bien que ces deux institutions n'aient pas la moindre analogie (v. COMICE). Il faut remonter à la domination des Goths en Espagne pour trouver l'origine de l'antique établissement qui nous occupe. On sait que tous les peuples de la Germanie, Francs, Goths, Burgondes, etc., se réunissaient à époques fixes pour délibérer en commun sur les affaires générales de la nation. Ils conservèrent, après leurs émigrations, les habitudes qu'ils avaient contractées dans leur pays, et ils se réunirent en assemblées auxquelles devaient assister tous les hommes libres de la tribu.

Outre ces assemblées, appelées *conciles*, il existait encore des réunions moins solennelles, dans lesquelles on ne s'occupait que de questions secondaires. Mais les conciles, ou assemblées générales, qui représentent les *placita* ou *parlamenta* de notre histoire, étaient des sortes de *chambres*, de corps législatifs, chargés de donner des conseils aux rois, d'imposer souvent des bornes au despotisme, et de promulguer des lois. Ces assemblées étaient périodiques, et se réunissaient dans les jours de la nouvelle et de la pleine lune. Il paraît que, vers la fin de la monarchie gothique, les rois ne les réunissaient plus que rarement, et n'y convoquaient que les prélats et les plus hauts dignitaires de l'Etat. Tant que subsista le gouvernement des Goths, ces assemblées, nommées *conciles*, se tinrent à Tolède. Comme la monarchie était élective, aussitôt après la mort d'un roi, les nobles, les évêques, les députés formaient une assemblée d'états généraux pour élire son successeur. D'autres assemblées s'occupaient des affaires ecclésiastiques, statuaient sur le dogme, sur la morale et sur la discipline de l'Eglise. L'autorité royale pâlissait devant celle de la nation, représentée par les assemblées, dont les pouvoirs étaient des plus étendus, surtout au commencement de l'histoire des Visigoths. Les lois qu'elles promulguaient furent réunies, en 634, sous le nom de *Fuerzo-juzgo*, et formèrent, en 1348, le noyau du premier code espagnol. Nul traité de paix, nulle déclaration de guerre ne recevait d'effet avant d'être autorisée par les conciles.

On a attribué la décadence de la monarchie des Visigoths à ce qu'ils avaient laissé tomber en désuétude l'usage de ces assemblées, qui n'étaient plus périodiques, et qui se trouvaient dans les derniers temps dominées par le clergé. Après la destruction de l'empire des Goths par les Arabes, les principes du gouvernement représentatif furent adoptés par les conquérants, et, pendant le cours de six siècles, c'est-à-dire jusqu'au règne d'Alphonse le Sage, la coutume des assemblées fut religieusement suivie par les Arabes.

D'ailleurs les conciles visigoths existèrent toujours dans les Asturies. Ils se composèrent d'abord de chefs délibérant sur les expéditions contre les Maures. Plus tard, ils se régularisèrent, et devinrent des assemblées composées d'évêques, de chefs guerriers, de *potestades* (magistrats). On réglait dans ces conciles, la discipline ecclésiastique; on faisait des lois; on élisait le roi, car la couronne était redevenue élective. Ces réunions prirent, lorsque la royauté indigène devint plus puissante, le nom de *curies*, mot latin signifiant *cour*, et que l'on a traduit en espagnol par *cortès*. A ces curies ou *cortès* primitives, les soldats et le peuple de la ville, siége de la réunion, pouvaient assister en simples spectateurs; et même quelquefois on leur demandait leur opinion, ainsi que cela se pratiqua au concile de Jaca, tenu en 1063. Voici la liste des principales de ces réunions :

Concile de Léon	914
Concile de Léon	1020
Concile de Palencia	1129
Concile de Léon	1129
Concile de Léon	1135
Concile de Burgos	1169
Concile de Salamanque	1178
Concile de Carrion	1188

Les premières *cortès* auxquelles on puisse accorder ce nom furent constituées d'abord en Castille et en Aragon. En Castille, elles portaient le nom d'*estamientos*, et, en Aragon, celui de *brazos*. De bonne heure, dans ce dernier Etat, l'ordre de la bourgeoisie eut le droit de siéger et de voter aux *cortès*. Un juge, nommé par les états eux-mêmes (*el justicia*), jugeait tous les différends qui pouvaient s'élever entre le roi et les états. En Castille, la bourgeoisie ne put députer ses représentants que beaucoup plus tard, et ses priviléges ne furent jamais aussi étendus. Les premiers monarques espagnols ne décidèrent jamais une affaire de quelque gravité sans consulter la nation, assemblée en *cortès* ou en états généraux. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XIIIe siècle, l'histoire des assemblées de la nation, plus fréquentes et plus solennelles, devient de plus en plus féconde en faits remarquables et en délibérations importantes. Les actes de ces assemblées sont des preuves irrécusables que la nation espagnole jouissait déjà de tous ses droits, alors que les autres peuples étaient plongés dans la barbarie. Les rois de Léon et de Castille eurent toujours recours aux *cortès* dans les besoins pressants de l'Etat. Les premières *cortès* où l'on voit assister des députés du peuple sont celles de Léon, en 1188, dont les actes commencent ainsi : « *In nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen.* Ere de 1188 : *mense februarii*. Nous nous sommes réunis à Léon, avec l'honnête compagnie des évêques, en commun, et la glorieuse compagnie des princes riches et des barons de tout le royaume, et avec la communauté des villes ou des députés de chaque ville, par écot; Moi, don Alphonse, roi de Léon, de Galice, des Asturies et de l'Estramadure.... »

L'époque de la concurrence du tiers état à la représentation nationale précéda de plusieurs années en Espagne l'introduction du même système en Angleterre, en Allemagne et en France. Les *cortès* de 1188, que nous venons de citer, sont les plus remarquables de l'histoire espagnole, parce que ce sont les premières assemblées qui aient pris le nom de *cortès*, et que les députés du troisième ordre y figurèrent pour la première fois. A dater de cette époque, le tiers état fit partie de presque tous les conciles, notamment de celui tenu à Benavente en 1202. Ces députés prenaient le nom de *procuradores*. Ils étaient élus par les magistrats municipaux, nommés eux-mêmes par les chefs de famille jouissant du droit de cité. Les *cortès* se composaient donc de quatre ordres, savoir : le clergé, la haute noblesse, la petite noblesse et les députés des villes royales. Les villes seigneuriales ne pouvaient se faire représenter à ces assemblées. La principale attribution des *cortès* consistait à voter les impôts et à en régler la répartition. Cette prérogative s'étendait jusqu'à contrôler même les dépenses particulières de la maison du roi. En 1258, les *cortès*, adressant à Alphonse X des remontrances dont les termes attestent la simplicité naïve des temps, lui disaient qu'il leur semblait convenable que le roi et son épouse « dépensassent pour leur nourriture 150 maravédis par jour, et pas davantage, et que le roi devait recommander aux gens de sa suite de manger plus modérément. »

Voici la liste des *cortès* principales qui furent réunies à cette époque :

Léon	1188
Léon	1208
Burgos	1215
Séville	1215
Valladolid	1217
Burgos	1222
Valladolid	1258
Séville	1281
Valladolid	1282

En 1284, il se forma diverses corporations dans le royaume, et ces corporations, après la mort de don Sanche le Brave, servirent de modèle à la confédération de trente-deux villes et villages de Léon et de Galice (1295), ayant pour but de se prêter, de ville à ville, une assistance réciproque, afin de soutenir leurs droits, tant contre le despotisme des rois que contre celui des grands.

Jamais les *cortès* de Castille ne furent aussi fréquentes que dans ce temps-là, car il ne se passait presque point d'année qu'elles ne se réunissent, bien qu'elles ne fussent pas toujours générales, puisqu'il y en eut plusieurs composées seulement de représentants de quelques provinces, et l'on tint même des assemblées des ordres séparés, tant du clergé que de la noblesse. Les *cortès* étaient souvent réunies au XIVe siècle. Ferdinand IV convoqua tous les citoyens de son pays aux *cortès* tenues à Valladolid en 1309. La liste suivante des principales *cortès* donnera une idée de leur fréquence :

Séville	1284
Valladolid	1293
Valladolid	1295
Valladolid	1298
Valladolid	1299
Burgos	1301
Valladolid	1301
Burgos	1302
Medina del Campo	1302
Medina del Campo	1303
Medina del Campo	1305
Valladolid	1307
Aragon	1307
Palencia	1313
Valladolid	1313
Valladolid	1325
Medina del Campo	1328
Madrid	1329

A la mort de Ferdinand, il s'éleva de grands débats sur la régence du royaume pendant la minorité de don Alphonse XI, et les *cortès* de Valladolid, réunies en 1313, décidèrent la restriction de l'autorité des tuteurs du jeune prince. Elles créèrent à cet effet un conseil extraordinaire, composé de quatre prélats, de huit chevaliers et de huit citoyens du tiers état.

A cette époque, quatre-vingt-dix villes participaient aux élections des *cortès*; comme ce droit avait été primitivement accordé aux bourgades alors existantes, il en résulta avec le temps qu'une commune sans importance nommait plusieurs députés, tandis qu'une ville considérable, mais de fondation récente, n'en élisait qu'un seul, et quelquefois pas du tout. Les mêmes usages amenèrent les mêmes abus en Angleterre.

En 1315, il se forma une nouvelle confédération, composée cette fois de gentilshommes et de plus de cent villes, avec des règlements à peu près semblables à ceux que les trente-deux villes avaient établis. A cette époque, les *cortès* étaient assemblées plus rarement. Les représentants de la nation étaient dans l'usage d'y demander la conservation des priviléges; le roi promettait tout ce qu'on voulait, et s'empressait de violer la constitution aussitôt que les *cortès* étaient dissoutes.

Il y eut aux *cortès* de Séville, en 1340, beaucoup de prélats, tous les grands, les chevaliers, les écuyers, les gentilshommes, et beaucoup de personnes de chaque ville, ainsi qu'on le voit par la *Chronique* d'Alphonse XI. Voici la liste des principales *cortès* à cette époque :

Madrid	1335
Madrid	1339
Séville	1340
Valladolid	1351
Burgos	1366
Toro	1369
Medina del Campo	1370
Burgos	1379
Soria	1380
Valladolid	1385
Palencia	1386
Bribiesca	1387
Guadalaxara	1390
Madrid	1391
Burgos	1392
Madrid	1393
Madrid	1395
Tordesillas	1401

La guerre civile, sous le règne de Pierre le Cruel, modifia profondément les institutions du pays. Henri de Transtamare, pour se concilier les *cortès*, qui avaient d'abord pris fait et cause pour Pierre, leur promit d'admettre douze citoyens dans son conseil (1367). Mais, en 1371, les *cortès* qui l'avaient affermi sur le trône lui ayant rappelé ses promesses, il refusa de les entendre; ce qui n'empêcha pas les *cortès* d'insister en plusieurs autres circonstances, principalement à Burgos, en 1367; mais elles ne purent rien obtenir avant 1385.

Il existait à cette époque un grave sujet de discussion entre la royauté et les représentants de la nation. Le roi déléguait auprès des villes des alcades majeurs que l'on a appelés *corregidores*. Les *cortès* ne cessaient d'en demander la suppression, et, en 1432, voyant que leurs réclamations étaient mal accueillies, elles demandèrent que les alcades et les échevins qui auraient agi d'une manière peu convenable fussent punis. Mais ces demandes ne pouvaient être reçues que très-froidement par une cour n'ayant en vue que l'accroissement de l'influence royale, au détriment de la liberté.

Cependant, vers la fin du XIVe siècle les villes royales florissaient plus que jamais sous leurs priviléges municipaux; mais les villes seigneuriales, qui composaient la majeure partie du royaume, gémissaient sous l'oppression la plus cruelle de leurs seigneurs. Les *cortès* de Valladolid, en 1385, font un tableau navrant du despotisme sous lequel étaient courbées les populations. Les mêmes *cortès* obtinrent du roi que quatre citoyens entreraient dans son conseil. Le tiers état, tout fier de ce succès, tenta d'exclure les grands du conseil; bien que Jean Ier n'ait point accédé à cette demande, on peut dire que jamais peut-être le tiers état, le parti bourgeois, ne fut plus considéré qu'en ce temps-là.

Les *cortès* de Ségovie, en 1386, demandèrent le rétablissement des confréries entre les villes royales et seigneuriales, sous prétexte d'assurer la tranquillité publique; mais elles ne purent rien obtenir.

Cent vingt-huit députés de quarante-huit villes se rendirent aux *cortès* de Madrid, en 1390. Le règne de Henri III, qui avait vu le tiers état à son plus haut degré de considération, commença à voir aussi sa décadence. Les *cortès* de Madrid, en 1391, créèrent un conseil extraordinaire de régence, composé d'évêques, de grands et de citoyens.

Henri III fit peu de cas des arrêts des *cortès*; le tiers état avait perdu de son influence, et le roi manifesta en plusieurs circonstances l'intention de ne plus jamais convoquer ces assemblées. En attendant, il n'admit plus de citoyens dans son conseil. Aux *cortès* de 1419, sous le règne de Jean II, les députés se plaignirent amèrement de cette dérogation aux anciens usages, et de ce qu'on n'avait plus le même respect pour les mandataires des communes. Bientôt les villes, par un motif de parcimonie incompréhensible, demandèrent à ne plus payer leurs députés, alléguant que l'Etat devait se charger de ce soin. On ne tarda pas à ressentir les effets de cette innovation; car l'Etat, par le même motif d'économie, diminua le nombre des députés du tiers état, de telle sorte que ces députés furent toujours dans la suite en grande minorité. Les villes, reconnaissant leur faute, eurent beau demander à remettre les choses sur le même pied qu'autrefois, elles ne purent rien obtenir; juste punition de leur avarice. Les rois Ferdinand et Isabelle ne réunissaient les *cortès* qu'à contre-cœur; ils entouraient les députés d'émissaires qui ne les quittaient pas, et qui cherchaient par mille moyens à découvrir leur opinion pour la divulguer aux rois. Voici la liste des principales *cortès* de cette époque :

Tolède	1402
Tolède	1405
Tolède	1406
Téruel	1417
Ocagna	1422
Tolède	1423
Palenzuela	1425
Zamora	1432
Madrid	1433
Valladolid	1442
Valladolid	1446
Valladolid	1447
Cordoue	1455
Madrid	1462
Tolède	1462
Cabeson	1464
Cigalez	1464
Salamanque	1465
Madrid	1467
Ocagna	1469
Villacartin	1473
Tolède	1475
Valladolid	1475
Tolède	1480
Toro	1505
Burgos	1506
Valladolid	1506
Madrid	1510
Burgos	1512
Tolède	1515

Il paraît que les honneurs de la représentation étaient encore fort recherchés, puisqu'on fut obligé, en 1455, de défendre aux candidats de corrompre les électeurs par des dons et des promesses. Les lois de 1462 et de 1465 font aux rois et aux gouverneurs les plus sévères injonctions d'avoir à respecter la liberté des électeurs. Le roi Henri IV, avant la promulgation de ces lois, avait été jusqu'à désigner ceux dont il voulait que les électeurs fissent choix; mais ce despotisme odieux, qui tendait à faire de la représentation nationale une véritable dérision, révolta les esprits. Les citoyens résistèrent, et des mouvements insurrectionnels contraignirent le monarque à reconnaître la liberté des élections.

La découverte de l'Amérique vint faire au peuple espagnol un peuple conquérant, c'est-à-dire qu'elle le plongea dans l'esclavage, car les mêmes hommes qui allaient au loin s'enrichir et forger des fers pour les Américains ne pouvaient songer en même temps à défendre leur propre indépendance. Les *cortès* de